

Comité de pilotage NATURA 2000

Compte-rendu de séance du 30 novembre 2021

Ordre du jour de la réunion du COPIL :

- 1) Approbation du Compte-rendu de la réunion du Copil du 21 septembre 2021
- 2) Panorama des actions entreprises en 2021 et bilan de l'animation
 - Bilan contractualisation de la Charte Natura 2000
 - Elaboration d'un Contrat Natura 2000 sur la pelouse de la Viale
 - Contribution à la réactualisation du DOCOB en lien avec l'ONF
 - Animations
 - Suivi des contrats territoriaux en cours
- 3) Election de la nouvelle présidence du COPIL
- 4) Validation et finalisation de la procédure de renouvellement du transfert de portage du site
 - Bilan de l'animation 2019-2021
 - Promotion de l'outil « Charte » auprès des communes
 - Participation et suivi des démarches d'élaboration d'un Plan Paysage
 - Conception et réalisation d'une exposition photographique « Paysage et Nature des Gorges du Haut-Cher »
 - Information et conseil aux porteurs de projet, évaluation d'incidences
 - Suivi du SAGE Cher Amont et des Contrats territoriaux
 - Approbation du renouvellement du transfert de portage
- 5) Perspectives pour l'année 2022
- 6) Questions diverses

Membres et invités présents :

- Monsieur Philippe Glomot, Président du COPIL, représentant le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et la commune de Villebret,
- Monsieur Claude Chaumot représentant la commune de Lavault-Sainte-Anne,
- Messieurs Thierry Penthier représentant la commune de Lignerolles,
- Madame Magalie Jarraud représentant la commune de Mazirat,
- Madame Audrey Molaire représentant la ville de Montluçon,
- Monsieur Albert-Paul Labouesse représentant la commune de Sainte-Thérence,
- Monsieur Alain Verge représentant Montluçon Communauté et la commune de Saint-Marcel-en-Marcillat,
- Monsieur Didier Imbert représentant la commune de La Petite Marche,
- Monsieur Geoffrey Rivaux représentant la chambre d'agriculture de l'Allier,
- Messieurs Steve Leroy et Jérôme Gallerand représentants l'Union des Pêcheurs Bourbonnais (UPB),
- Monsieur Daniel Pinon représentant l'association Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui à demain et l'association France Nature Environnement 03 (FNE03),
- Monsieur Daniel Mayerau, animateur délégué du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher, représentant le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier),
- Madame Annette Faurie représentant la Ligue de Protection des Oiseaux (groupe local de Montluçon),
- Monsieur Pierre Geneste représentant Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon,
- Madame Célia Marchetti représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT),
- Monsieur Laurent Rivière en charge de la révision du DOCOB du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher,
- Monsieur Jean-Claude Guillemand représentant le Rucher Ecole de Montluçon et ses environs
- Madame Hélène Desmas représentant le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du bourbonnais,

Membres et invités excusés :

- Monsieur Samir Triki, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,
- Messieurs Didier Prigent et Pierre Jaiillet représentants la commune de Saint-Genest,
- Monsieur Mickaël Lelièvre représentant la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Monsieur Vincent Le Gloanec représentant le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC),
- Monsieur Jean-Baptiste Reboul représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),
- Madame Valérie Simonet, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
- Madame Christelle Romain représentant la Fédération des chasseurs de l'Allier,
- Madame Boivin représentant la Société scientifique du Bourbonnais,
- Messieurs Stéphane Combelles et Pierre Loiseau représentants le service Environnement du Conseil Départemental de l'Allier,
- Monsieur Christian Chito représentant le Conseil Départemental de l'Allier,
- Monsieur Sylvain Lecuna représentant la Direction Départementale d'Electricité de France,
- Monsieur Pierre Tabourin représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhone-Alpes,

Pouvoir :

- Monsieur Didier Prigent représentant la commune de Saint-Genest a donné pouvoir à Monsieur Philippe Glomot.
- Monsieur Mickaël Lelièvre représentant Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a donné pouvoir à Monsieur Steve Leroy.

Le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du COPIL Natura 2000 du 21 septembre 2021

Monsieur GLOMOT fait un rapide point sur la procédure relative à l'extension du site qui est en cours. Suite au COPIL du 21 septembre dernier et la validation du principe de l'extension du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher, le dossier technique et les cartographies nécessaires à la consultation réglementaire ont été transmises à la DDT de l'Allier. Des échanges ont eu lieu entre les services de l'Etat (DDT et DREAL) et l'ONF en charge de la révision du DOCOB, pour effectuer quelques ajustements sur le périmètre (notamment pour exactement caler les limites de l'extension aux parcelles cadastrales).

Ces ajustements ont modifié à la marge les surfaces annoncées lors du dernier COPIL : 739ha au lieu de 741ha.

Un courrier du Préfet de l'Allier en date du 20 octobre 2021 avec l'ensemble du dossier relatif à l'extension a été transmis aux communes et établissements publics concernées les invitant à donner leur avis.

Après interrogation, aucune remarque n'est soulevée concernant le compte-rendu du dernier COPIL. A l'unanimité, les membres du Comité de pilotage approuvent le compte-rendu du COPIL du 21 septembre 2021.

Monsieur GLOMOT passe ensuite la parole à M. MAYERAU du CEN Allier pour présenter les actions menées en 2021 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher.

2. Panorama des actions entreprises en 2021 et bilan de l'animation

2.1 Bilan contractualisation de la Charte Natura 2000

Avant sa présentation, M. MAYERAU fait un bref rappel de ce qu'est l'outil « Chartes » aux membres du COPIL.

Il indique ensuite que l'année 2021 a uniquement été consacrée à la promotion de cet outil charte sur le site Natura 2000. Cette promotion a été réalisée auprès des propriétaires privés de parcelles sur lesquelles sont présents des bois d'intérêts communautaires et des landes. Pour cela, une identification a été réalisée par le biais de la technique de la photo-interprétation et une extraction cadastrale a été effectuée. Un courrier a ensuite été élaboré et transmis aux propriétaires concernés. A ce jour, aucun propriétaire n'est revenu vers la structure animatrice.

2.2 Elaboration d'un Contrat Natura 2000 sur la pelouse de la Viale

M. MAYERAU informe les membres du COPIL qu'un contrat Natura 2000 est en cours d'élaboration sur le site. Ce contrat concerne la pelouse de la Viale sur la commune de Lignerolles qui présente de nombreux enjeux relatifs au patrimoine naturel notamment du fait de la présence d'une « pelouse calcicoles subatlantiques xériques et acidiphiles sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est », qui constitue un habitat d'intérêt communautaire.

Cette pelouse commence à être envahie par les broussailles et colonisée par des épineux c'est pourquoi une réflexion a été portée sur la possibilité de réouvrir le milieu par le biais d'un contrat Natura 2000. Un exploitant agricole local s'est par ailleurs manifesté pour la gestion du site après travaux par pâturage.

2.3 Contribution à la réactualisation du DOCOB en lien avec l'ONF

Dans le cadre de la révision du DOCOB confié par le PETR à l'ONF, le CEN Allier en tant que structure animatrice du site a été amené à échanger à plusieurs reprises avec M. RIVIERE afin de lui transférer et partager un certain nombre de données relatives au site Natura 2000.

2.4 Animations

M. MAYERAU poursuit sa présentation sur le volet des animations et de la sensibilisation au public réalisées au cours de l'année.

En 2021, le CEN Allier est intervenu en tant que structure animatrice du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher à trois reprises au cours d'événements locaux ou nationaux sur le site (Fête des mares, Journées du Patrimoine, Grande traversée). Ces sorties et visites de terrain ont permis à une quarantaine de personnes de découvrir le site des gorges du Haut Cher et les enjeux qui y sont rattachés.

2.5 Suivi des contrats territoriaux en cours

Trois contrats territoriaux sont actuellement en émergence sur le territoire. Ils sont pour la plupart en pause dans la mesure où ils sont en attente de co-financement. Certaines actions pourraient néanmoins être engagées et réalisées au cours de l'année 2022.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. GLOMOT explique que le PETR est gestionnaire du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher parce que l'Etat lui en a transféré le portage. Ce transfert

est formalisé par une convention triennale entre la collectivité et l'Etat dont la dernière arrive à échéance au 31 décembre 2021. Le PETR a donc sollicité une nouvelle fois le renouvellement de celle-ci jusqu'en 2024.

La procédure de renouvellement nécessite l'élection d'une nouvelle présidence ce qui explique le quatrième point à l'ordre du jour.

M. GLOMOT invite en conséquence M. GENESTE, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Montluçon à prendre provisoirement la présidence de ce COPIL pour permettre le vote de la nouvelle présidence.

3. Election de la nouvelle présidence du COPIL

M. GENESTE fait appel des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, seuls membres du COPIL habilités à participer au vote. Sur les 14 membres, 9 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

M. GENESTE poursuit en interrogeant l'assemblée pour connaître les candidats à la présidence du Comité de pilotage.

M. GLOMOT, représentant du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher indique qu'il est candidat à un nouveau mandat de président du COPIL.

A l'unanimité, les membres présents élisent M. GLOMOT en tant que Président du COPIL du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.

M. GENESTE confie en conséquence la conduite et la poursuite de la réunion à M. GLOMOT nouveau président du Comité de pilotage.

4. Validation et finalisation de la procédure de renouvellement du transfert de portage du site

4.1 Bilan de l'animation 2019-2021

4.1.1 Promotion de l'outil « Charte » auprès des communes

Au cours des trois dernières années d'animation, des courriers d'information et propositions de signature de charte ont été transmises aux différentes communes du site Natura 2000. Des échanges ont eu lieu avec notamment les communes de Lavault-Sainte-Anne et de Montluçon pour une éventuelle contractualisation sur plusieurs parcelles aux Réaux.

Ce travail d'information et de prospection a permis d'aboutir en cumulé sur les trois années à une surface de 73 hectares engagée dans le dispositif.

4.1.2 Participation et suivi des démarches d'élaboration d'un Plan Paysage

En 2020 le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est engagé dans un projet d'élaboration d'un Plan Paysage à l'échelle de l'ensemble paysager de la Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise. Le CEN Allier, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 a suivi et participé à cette démarche au cours des deux dernières années et a notamment réalisé une exposition à ce sujet.

4.1.3 Conception et réalisation d'une exposition photographique « Paysage et Nature des Gorges du Haut-Cher »

Une exposition photographique a été créée en 2020 de manière à valoriser le site Natura 2000 à l'appui notamment des photographies prises lors de la réalisation de la cartographie des habitats et des espèces végétales. Cette exposition de 10 panneaux présente les différents milieux emblématiques du site et est mise à disposition par le PETR sur demande. Une simple convention de prêt est à compléter et les panneaux peuvent être récupéré dans les locaux du PETR.

4.1.4 Information et conseil aux porteurs de projet, évaluation d'incidences

En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le CEN Allier a été sollicité à plusieurs reprises par des porteurs de projets ou directement par les services instructeur pour apporter un avis technique sur les opérations à venir sur le site. Il s'est principalement agit d'évaluations des incidences pour des activités ponctuelles de pleine nature telles que la pratique de l'escalade, des compétitions de canoë kayak, mais aussi pour la réalisation d'études naturalistes ou la conformité des documents d'urbanisme.

4.1.5 Suivi du SAGE Cher Amont et des Contrats territoriaux

M. MAYERAU indique que la structure animatrice a suivi le lancement des démarches concernant l'émergence de trois contrats territoriaux sur le secteur au cours des trois dernières années. Elle a échangé à plusieurs reprises avec les porteurs de ces contrats et notamment sur les actions pouvant être inscrites au plan d'actions.

4.2 Approbation du renouvellement du transfert de portage

Après cette présentation du CEN Allier, M. GLOMOT soumet à la validation des membres du COPIL, le bilan de l'animation des trois dernières années et le renouvellement du transfert de portage du site par le PETR pour les trois prochaines années.

Aucune remarque n'est soulevée, les membres du Comité de pilotage valident à l'unanimité le bilan des trois dernières années de portage du site par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

5. Perspectives pour l'année 2022

M. GLOMOT indique aux membres du COPIL que l'animation est confiée pour l'année 2022 à l'ONF représenté par M. RIVIERE. En effet, comme chaque année le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher effectue une consultation pour déléguer l'animation du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher, et le prestataire retenu pour l'année à venir est l'ONF.

La parole est ainsi donnée à M. RIVIERE pour qu'il présente les perspectives d'animation du site pour l'année 2022.

Avant de présenter le programme d'action pour l'année à venir, M. RIVIERE fait un point sur l'avancée de la révision du DOCOB du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher qui se déroule parallèlement à l'animation du site.

M. RIVIERE informe les membres du COPIL que les rencontres avec les différentes collectivités sont terminées et qu'il poursuit la concertation et les rencontres avec les acteurs du site. Il annonce que

des groupes de travail sur différentes thématiques telles que l'agriculture, la forêt, le tourisme/loisirs et l'information/communication seront organisés au cours du premier trimestre de l'année 2022. S'en suivra la révision de la Charte Natura 2000 et tout le travail de rédaction et de cartographie finalisant la révision du document cadre du site.

M.RIVIERE fait savoir qu'au regard du calendrier de la révision, un Comité de Pilotage du site sera très certainement à prévoir au printemps pour notamment soumettre aux membres du COPIL la nouvelle rédaction de la Charte Natura 2000.

Concernant l'animation du site, M. RIVIERE indique que les actions sur l'année 2022 s'articuleront autour de trois pôles :

- **Les actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire** avec notamment des suivis scientifiques concernant le sonneur à ventre jaune et les chiroptères en activités dans le but d'améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire. Le contrat Natura 2000 sur la pelouse de la Viale à Lignerolles en cours d'élaboration sera suivi par l'ONF et des travaux en faveur des habitats et des espèces seront également réalisés. Un certain nombre d'opérations dites « chantier nature » seront en effet mises en œuvre sur le site au cours de l'année 2022. Deux sont d'ores et déjà prévues et organisées à Sérignat (Lignerolles) et à Lavault-Sainte-Anne (débroussaillage vers le canoë club) avec l'intervention de bénévoles.
- **Les actions relatives à la vie du site Natura 2000 et de l'adhésion des acteurs** de celui-ci. En effet, M. RIVIERE indique que des études foncières seront réalisées, les propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 contactés avec pour objectif d'adhérer à la Charte Natura 2000. Un appui sera également fait au montage des dossiers. S'agissant des manifestations et incidences, l'ONF en tant que nouvelle structure animatrice du site, interviendra dans le suivi des évaluations des incidence des projets et pourra émettre si nécessaire des recommandations et mettra à disposition un accompagnement des porteurs de projet.
- **Les actions d'information et de communication** avec notamment l'organisation de visite de terrain sur le site à la demande des collectivités pour la découverte des habitats. La mise à jour du site internet du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher et de la base de données SIN2 sera également faite tout au long de l'année.

6. Questions diverses

Dans le cadre des visites de terrain sollicitées par les élus, M. PENTHIER soumet l'idée d'organiser une journée au cours de laquelle il pourrait être possible de se rassembler autour de l'exposition photographique du site réalisées par le CEN Allier avant d'aller à la découverte des habitats sur le terrain.

Toujours dans le cadre des visites de terrain, M. LABOUESSE demande si l'accord des propriétaires des parcelles à visiter est nécessaire. M. RIVIERE répond que la plupart des parcelles du site Natura 2000 sont des propriétés privées et qu'il est en effet plus précautionneux d'avoir l'accord du propriétaire en amont de la visite. Néanmoins, il n'est pas toujours évident de les contacter et de savoir à qui appartiennent les parcelles. Il informe d'ailleurs que pour les besoins de la révision du DOCOB et de l'animation, l'ONF a fait l'acquisition du cadastre sur la surface du site Natura 2000.

M. VERGE rebondit en indiquant que les propriétaires sont parfois connus mais que les parcelles sont en indivision ce qui complique d'autant plus le contact.

L'ordre du jour du COPIL étant épuisé et aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, M. GLOMOT remercie les participants et clôture la séance.

NON APPROUVE

